

Deuxième Réunion du Comité de suivi

Malte, 30-31 octobre 2003

REMPEC/MEDA/WG.2/9

31 octobre 2003

Français

Original: anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET SUR LES
INSTALLATIONS DE RÉCEPTION PORTUAIRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES, DES
EAUX DE CALE ET DES RÉSIDUS D'HYDROCARBURES PROVENANT DES NAVIRES**

(MED/B7/4100/97/0415/8)

MALTE, 30-31 OCTOBRE 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA RÉUNION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE ET SÉLECTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPERTS- CONSEIL POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ B DU PROJET.....	2
ADOPTION DU RAPPORT PORTANT SÉLECTION D'UNE SOCIÉTÉ D'EXPERTS-CONSEIL POUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ B DU PROJET	2
EXAMEN DE L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS DU PROJET	3
EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROJET RESTANT À RÉALISER	3
INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE 2000/59/CE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS MEMBRES DE L'UE	4
DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME RÉUNION.....	4
DIVERS	4
ADOPTION DU RAPPORT	4
CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	4
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS
ANNEXE II	ORDRE DU JOUR
ANNEXE III	RAPPORT D'ÉVALUATION POUR LA SÉLECTION D'UNE OFFRE D'EXPERTISE- CONSEIL PORTANT SUR LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ B DU PROJET.

INTRODUCTION

1. La Deuxième réunion du Comité de suivi du Projet MEDA MED/B7/4100/97/0415/8, financé par la Commission européenne, et qui porte sur les Installations de réception portuaires pour la collecte des ordures, des eaux de cale et des résidus d'hydrocarbures provenant des navires (Ci-après « la Réunion ») s'est tenue les 30 et 31 octobre 2003, à Malte, au siège du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

2. La Réunion s'est fixée comme principaux objectifs de:

- a) Sélectionner une offre de consultation pour la réalisation de l'Activité B du Projet;
- b) procéder à un examen critique des activités réalisées du Projet et de celles à venir;
- c) Evaluer la mise en œuvre de la Directive 2000/59/CE de l'UE dans les pays méditerranéens membres de l'Union européenne; et
- d) Arrêter la date et le lieu de la tenue de la Troisième Réunion du Comité de suivi.

3. Les représentants des Etats méditerranéens membres de l'Union européenne (la France, la Grèce, l'Italie et l'Espagne) et les représentants de la Commission (CE) (Direction générale du Bureau de coopération EuropeAid, Direction générale Transport et Energie et la Délégation de la CE à Malte) ont été invités à prendre part à la Réunion en qualité de membres du Comité de suivi. Etaient également invités en qualité d'observateurs des représentants de l'OMI, du PAM/PNUE ainsi que ceux des pays méditerranéens bénéficiaires du Projet MEDA.

4. Les représentants de trois Etats méditerranéens membres de l'UE (France, Grèce et Italie) et un représentant de la Délégation européenne à Malte ont pris part à la Réunion. Trois pays participant au Projet MEDA (l'Algérie, Malte et la Tunisie) ont participé à la réunion en tant qu'observateurs. Le REMPEC a été représenté à la Réunion par un Administrateur de programme (Prévention) et le Responsable technique du Projet. L'OMI, le PAM/PNUE et un Etat méditerranéen membre de l'UE (Espagne) ont fait savoir au REMPEC qu'en raison d'autres engagements, ils ne pouvaient prendre part à cette Réunion. On trouvera la liste complète des participants à l'**Annexe I**.

POINTS 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA REUNION

5. La Réunion a été ouverte à 09:00 heures le jeudi 30 octobre 2003, par M. Jonathan Pace, Administrateur de programme (Prévention), REMPEC.

6. Présidant la Réunion, M. Pace a souhaité la bienvenue à tous les participants, au nom du Directeur du REMPEC. Il a déclaré à la Réunion que le Centre était satisfait de noter que, bien que les participants aient eu à prendre en charge leurs frais de déplacement, trois pays bénéficiaires participaient à cette Réunion en tant qu'observateurs. Comme la Réunion prévoyait de prendre ses décisions par consensus, il a été convenu d'encourager la participation pleine et effective de tous les participants.

7. Le Président de la Réunion a indiqué aux participants que les langues de travail de la Deuxième réunion du Comité de suivi étaient l'anglais et le français et que l'interprétation simultanée allait être assurée dans ces deux langues.

8. Le Président a ensuite fait allusion au calendrier de travail de la Réunion, présenté sous la cote REMPEC/MEDAWG.2/3/Corr.1, soulignant que la première journée allait être consacrée essentiellement à l'évaluation des offres de service pour la réalisation de l'Activité B du Projet, alors que la seconde journée allait être consacrée à l'examen des activités, réalisées ou pendantes, du Projet. Il a annoncé qu'au Point 6 de l'ordre du jour, le REMPEC allait présenter un résumé des résultats des activités A et C, du Projet, qui venaient d'être achevées.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. La Réunion a adopté l'Ordre du jour tel qu'il a été proposé dans les documents portant les cotes REMPEC/MEDA/WG.2/1 (anglais) et REMPEC/MEDA/WG.2/1/Corr.1 (français) ainsi que l'Ordre du jour provisoire détaillé portant la cote REMPEC/MEDA/WG.2/2. On trouvera l'Ordre du jour de cette Réunion à l'**Annexe II** du présent Rapport.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**EVALUATION DES OFFRES DE SERVICE D'EXPERTISE
ET SELECTION D'UNE SOCIETE D'EXPERTS-CONSEIL
POUR L'EXECUTION DE L'ACTIVITE B DU PROJET**

10. Le Président, renvoyant à l'Ordre du jour provisoire annoté, a déclaré que le Comité de suivi était invité à agir en tant que Comité de sélection des offres (ci-après 'Comité') pour les besoins d'évaluation des offres de service d'expertise et de sélection d'une société d'experts-conseil en vue de la réalisation de l'Activité B du Projet.

11. Le représentant de France a rappelé que, selon ses Termes de référence (para. 7 b), le Comité de suivi "doit fournir des orientations au REMPEC sur la sélection du Consultant". Il a, néanmoins, souligné que la décision finale quant au choix du consultant pour la réalisation de l'Activité B du Projet est du seul ressort du REMPEC qui en prend la responsabilité. La Réunion a adhéré à l'avis exprimé par le représentant français.

12. S'agissant de la composition du Comité de sélection des offres, le Président a proposé, et la réunion a convenu, que les représentants participant à la Réunion en qualité d'observateurs participent à part entière à l'exercice d'évaluation des offres de service et à la sélection de la meilleure soumission.

13. Le Président a ensuite décrit l'objectif assigné à l'Activité B du Projet, lequel consiste en la préparation d'une étude sur les solutions optimales pour la collecte, le traitement et l'élimination des types pertinents de déchets solides et liquides provenant des navires.

14. Il a également informé le Comité des procédures suivies par le Centre en relation avec l'invitation à soumissionner en vue de la réalisation de l'Activité B du Projet. Le Comité a pris note de l'information contenue dans les documents de travail présentés par le REMPEC sous le point 4 de l'ordre du jour, à savoir la lettre d'invitation à soumissionner, les termes de référence et les procédures et critères d'évaluation des offres de consultation pour l'Activité B du Projet. Ces documents portent, respectivement, les cotes REMPEC/MEDA/WG.2/4, REMPEC/MEDA/WG.2/5 et REMPEC/MEDA/WG.2/6.

15. S'étant assuré que tous les participants avaient pris bonne connaissance des procédures et critères à suivre lors de l'évaluation des offres de service, le Président a invité le Comité à procéder à l'évaluation des offres reçues et à l'identification de l'offre la plus avantageuse pour la réalisation de l'Activité B du Projet.

16. A l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires, le Comité a sélectionné la meilleure offre et le REMPEC a décidé, à la lumière des orientations que le Comité de sélection lui a fournies, d'attribuer le contrat de service pour la réalisation de l'Activité B du Projet à la société d'experts-conseil *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DU RAPPORT PORTANT SELECTION D'UNE
SOCIETE D'EXPERTS-CONSEIL POUR LA REALISATION
DE L'ACTIVITE B DU PROJET**

17. Le Secrétariat a rédigé un rapport reflétant les procédures suivies par le Comité de sélection des offres lors de son évaluation des offres de service en vue de la mise en œuvre de l'Activité B du Projet avant de le soumettre à l'approbation de la Réunion. Le Rapport d'évaluation a été adopté par la Réunion (cf. **Annexe III** du présent Rapport).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR**EXAMEN DE L'EXECUTION DES ACTIVITES DU PROJET**

18. Mlle Khodjet El Khil, Responsable technique du Projet MEDA, a présenté le document portant la cote REMPEC/MEDAWG.2/7, commentant les activités réalisées depuis la dernière Réunion du Comité de suivi.

19. Elle a précisé que l'essentiel du temps qui s'est écoulé entre la première et la deuxième réunions du Comité de suivi avait été consacré à la préparation, la mise en œuvre et la finalisation des deux premières activités du Projet, qui portent sur l'évaluation de la situation et des besoins en installations de réception portuaires pour les déchets solides et liquides provenant des navires (activité A) et les eaux de ballast sales des pétroliers (activité C). Le travail a porté, entre autres, sur le choix d'un consultant compétent pour entreprendre les deux activités, une réunion d'information avec le consultant avant d'entamer les missions dans les pays concernés, le contrôle et le suivi du travail du consultant et la coordination avec ce dernier et les pays visités pendant les missions.

20. Mlle Khodjet El Khil a également fait savoir à la Réunion qu'une copie du Rapport final portant sur les Activités A et C, rédigé en anglais, a été présentée par le consultant et a invité les participants à la présente Réunion à l'étudier. Elle a présenté brièvement le contenu du Rapport final de chacune des deux activités et en a mis en relief les principales recommandations et conclusions à la Réunion.

21. Il a été indiqué que, pour faciliter la mise en œuvre de la Convention MARPOL 73/78 dans l'ensemble du bassin méditerranéen, le REMPEC avait réussi à obtenir les moyens financiers nécessaires pour étendre les activités, entrant dans le cadre de ce Projet, aux ports des autres pays méditerranéens qui ne sont pas éligibles au mécanisme MEDA. Il s'agit de l'Albanie, la Slovaquie, la Croatie et la Libye. Le soutien financier, pour ces activités similaires, provient du budget du Fonds méditerranéen d'affectation spéciale (MTF) et du Programme de coopération technique de l'OMI. A cet égard, le Centre a déjà lancé l'activité portant sur l'étude de la situation actuelle et des besoins en matière d'installations de réception portuaires dans les pays de l'Adriatique.

22. La Réunion a pris bonne note du rapport présenté par le Responsable technique du Projet et souligné l'importance du Projet MEDA pour la Méditerranée.

23. Exprimant sa satisfaction pour l'extension du Projet au pays méditerranéens non bénéficiaires du mécanisme de financement MEDA, le représentant de France a demandé des éclaircissements sur le montant financier alloué à ces activités similaires ainsi que des informations sur l'utilisation possible ou la réaffectation des reliquats du Projet MEDA.

24. Le Président a annoncé à la Réunion qu'une enveloppe de 23 185 \$US a été allouée aux pays de l'Adriatique et une autre de 17 208 \$US à la Libye. Quant au solde non utilisé, il a assuré la Réunion que le Centre ferait un usage judicieux de tous les fonds disponibles mais a relevé que le REMPEC se devait de respecter les conditions prévues dans l'Accord de subvention du Projet.

25. Prenant la parole, le représentant d'Algérie a réitéré l'importance de la réalisation finale des installations de réception portuaires nécessaires en Méditerranée et a fait savoir que ce but devrait figurer dans les plans à moyen et long termes du REMPEC.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**EXAMEN DES ACTIVITES DU PROJET RESTANT A REALISER**

26. Mlle Khodjet El Khil a présenté le document portant la cote REMPEC/MEDAWG.2/8 assorti de ses deux annexes. Ce document porte sur le plan et le calendrier de travail pour la réalisation des activités du Projet. Elle a rappelé que l'une des recommandations de la Première Réunion du Comité de suivi énonçait que, pour assurer une mise en œuvre adéquate des activités, il faudrait proroger la durée du Projet de deux années à trois années sans augmenter le budget alloué à l'Opération. Ainsi, le REMPEC a introduit une demande auprès des services compétents au niveau de la Commission européenne et elle a été reçue favorablement. L'intervenante a précisé à la Réunion qu'un addenda à l'Accord (« *Grant Agreement* ») du Projet a été signé en avril 2003. Elle a ajouté que le plan initial avait été révisé et que toutes les activités du Projet avaient été re-programmées sur une période de trois ans.

27. La Réunion a pris bonne note de l'information fournie par le REMPEC et approuvé le plan de travail et son calendrier pour ce qui concerne la réalisation des activités du Projet.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

INFORMATION RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE 2000/59/CE DANS LES PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

28. Les représentants de Grèce, de France et d'Italie ont fait un bref exposé sur la situation des installations de réception portuaires dans leurs pays respectifs, faisant référence notamment à la mise en œuvre de la Directive 2000/59/CE. La Réunion a pris bonne note de l'information fournie par ces représentants.

29. Le Président a déclaré à la Réunion que le REMPEC envisage de contacter, sous peu, les autorités compétentes de Grèce, de France, d'Italie et d'Espagne pour leur demander de fournir au Centre un exposé actualisé sur la situation de leurs installations de réception portuaires afin de permettre au REMPEC de disposer d'une vue d'ensemble de la situation dans le bassin méditerranéen.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION

30. Pour garantir la participation la plus large, le Comité a décidé que la Troisième Réunion du Comité de suivi devrait se tenir, si possible, en même temps que la dernière activité (Activité E) du Projet MEDA, le Séminaire régional qui doit se tenir vers la fin de l'année 2004 et qui pourrait servir à présenter les résultats de toutes les activités appartenant à ce Projet.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

31. Abordant ce Point, le Président a indiqué à la Réunion que le Centre devra décider du lieu de la tenue du Séminaire régional (Activité E du Projet) mais qu'à l'heure actuelle, il lui semblait trop tôt pour le faire. La Réunion a convenu que la décision relative au lieu de la tenue du Séminaire devrait être laissée au REMPEC, tout en tenant compte des offres qu'il pourrait recevoir des pays bénéficiaires du Projet MEDA à l'effet d'accueillir ce Séminaire.

32. Le Président a rappelé que, conformément aux Termes de référence (para. 7 l), le Comité de suivi devrait, sous réserves de l'autorisation de la Commission européenne, "approuver le transfert de petites sommes d'une ligne budgétaire à une autre au sein du contrat MEDA correspondant, si cela s'avère nécessaire pour un meilleur fonctionnement de l'Opération." Comme la troisième réunion du Comité de suivi est prévue pour la fin du Projet, le Président a demandé l'aval du Comité afin de permettre au REMPEC de pouvoir transférer des petites sommes à l'intérieur d'une même rubrique budgétaire et entre plusieurs lignes budgétaires du budget général du Projet (dans ce dernier cas, il s'agira des variations inférieures à 10% du montant total alloué initialement à la rubrique concernée). Il a informé le Comité que tous ces transferts se feront, bien entendu, dans le respect strict des dispositions de l'Accord (« *Grant Agreement* ») du Projet. La Réunion a répondu favorablement à la demande du Président à condition de limiter de tels transferts à une seule et unique transaction.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

33. La Réunion a adopté le présent Rapport le 31 octobre 2003.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

CLOTURE DE LA REUNION

34. Le Président a déclaré la Réunion levée le vendredi 31 octobre 2003 à 18.30 heures.

ANNEXE I

Liste des participants

I – MEMBRES DU COMITE DE SUIVI

COMMISSION EUROPEENNE

DELEGATION DE LA CE A MALTE

Thomas **HELMBERGER**

Task Manager

Delegation of the Commission of the European Communities

Villa 'The Vines'

51 Ta' Xbiex Sea Front

Ta' Xbiex MSD 11

Tel: +356 21 345 111

Fax: +356 21 344 897

e-mail: thomas.helmberger@cec.eu.int

FRANCE

Daniel **SILVESTRE**

Chargé de mission au secrétariat général de la mer

Secrétariat général de la mer

16, Boulevard Raspail

Paris

Tel: + 33 (1) 53 63 41 53/50

Fax: + 33 (1) 53 63 41 78

e-mail: daniel.silvestre@sgmer.pm.gouv.fr

GRECE

Captain H.C.G. John **PROTOPAPAS**

Director of Division for Ports and Port Policy

Ministry of Mercantile Marine

Akti Kondili 26 - 28

18532 Piraeus

Tel: + 30 (210) 4146 300

e-mail: jpro@yen.gr

ITALIE

Commander Aurelio **CALIGIORE**

Ministero dell'Ambiente e della Tutela de Territorio
Direzione per la Difesa del Mare – R.A.M. (Reporto Ambientale Marino)
Settore Affari Internazionali e Sicurezza della Navigazione
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome

Tel: + 39 (06) 57 22 34 61
Fax: + 39 (06) 57 22 34 91
e-mail: caligiore_aurelio@hotmail.com

REMPEC

Jonathan **PACE**
Programme Officer (Prevention)

Lilia **KHODJET EL KHIL**
Technical Officer

REMPEC
Manoel Island
GZIRA GZR 03
Tel: +356 21 33 72 96/7/8
Fax: +356 21 33 99 51
e-mail: rempec@rempec.org

II – OBSERVATEURS

ALGERIE

Mohamed **NEMOUCHI**

Sous directeur de l'Organisation et du Développement Portuaires
Direction des Ports
Ministère des Transports
119, Rue Didouche Mourad
Alger

Tel: + 213 (21) 747 510
Fax: + 213 (21) 747 624
e-mail: mohamednemouchi@hotmail.com

MALTE

Captain Richard **GABRIELE**
Harbour Master
Malta Maritime Authority
Marina Pinto
Valetta VLT 01

Tel: +356 22914420
Fax: +356 21 244419

TUNISIE

Moncef **BOUAZIZ**
Chef de Division
Office de la Marine Marchande et des Ports
2060 La Goulette

Tel: +216 (71) 736 779
Fax: +216 (71) 765 812
e-mail: bouazizmoncef@yahoo.fr

Néjib **BEL MAHRESSIA**
Directeur des Gens de Mer
Ministère des Technologies de la Communication et du Transport
Direction Generale de la Marine Marchande
1001 Tunis

Tel: +216 (71) 285 706
Fax: +216 (71) 287 414
e-mail: belmahressia@yahoo.fr

II – SECRETARIAT

Brigid **GALEA**
Secretary, MEDA Project

Stéphanie **GUEGAN**
Internship Programme

REMPEC
Manoel Island
GZIRA GZR 03
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8
Fax: +356 21 33 99 51
e-mail: rempec@rempec.org

ANNEX II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Evaluation des offres de service d'expertise et sélection d'une société d'experts-conseils pour l'exécution de l'activité B du projet
5. Adoption du rapport relatif à la sélection d'une société d'experts-conseils pour l'exécution de l'activité B du projet
6. Examen de l'exécution des activités du projet
7. Examen des activités du projet restant à exécuter
8. Informations relatives à la situation dans les Etats méditerranéens de l'UE quant aux installations de réception portuaires, au regard de la mise en oeuvre de la Directive européenne 2000/59/CE
9. Date et lieu de la troisième réunion
10. Questions diverses
11. Adoption des minutes de la réunion
12. Clôture de la réunion

ANNEXE III

FOURNITURE DE SERVICES D'EXPERTS-CONSEIL POUR LA PREPARATION D'UNE ETUDE SUR LA RECHERCHE DE SOLUTIONS OPTIMALES POUR LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET L'ÉLIMINATION DES TYPES PERTINENTS DE DECHETS SOLIDES ET LIQUIDES PROVENANT DES NAVIRES (ACTIVITE B)

Appel d'offres N° MED/B7/4100/97/0415/8 (Activité B)

RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITE DE SELECTION DES OFFRES

1. La Deuxième réunion du Comité de suivi du Projet MED/B7/4100/97/0415/8 sur les installations de réception portuaires, qui s'est tenu au siège du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), à Malte, les 30 et 31 octobre 2003, a siégé comme Comité de sélection (ci-après « le Comité ») pour l'évaluation des offres de service d'expertise pour la préparation d'une étude sur la recherche de solutions optimales pour la collecte, le traitement et l'élimination des types pertinents de déchets solides et liquides provenant des navires (Activité B du Projet).
2. Comme énoncé dans les Termes de référence, le Comité de sélection est chargé, entre autres fonctions, d'"orienter le REMPEC dans la sélection d'un Consultant " (Para 7 (b) des Termes de référence du Comité de sélection).
3. Le Comité a pour objectif d'évaluer les offres reçues en réponse à l'invitation à soumission lancée par le REMPEC en vue de fournir des services d'expertise pour la mise en œuvre de l'Activité B du Projet.
4. Le Comité était composé de M. Thomas Helmberger, représentant la Délégation européenne à Malte, M. Daniel Silvestre (France), Capitaine H.C.G John Protopapas (Grèce), Capitaine Aurelio Caligiore (Italie), M. Mohamed Nemouchi (Algérie), Capitaine Richard Gabriele (Malte), M. Moncef Bouaziz (Tunisie), M. Nejib Bel Mahressia (Tunisie), M. Jonathan Pace, Administrateur de programme (Prévention), REMPEC et de Mlle. Lilia Khodjet El Khil, Responsable technique, REMPEC. M. Jonathan Pace a présidé la réunion du Comité (ci-après 'le Président).
5. Le Président expliqué au Comité les procédures que le REMPEC a suivies en ce qui concerne l'appel d'offres portant mise en œuvre de l'Activité B du Projet. Il a fait savoir au Comité que le 17 septembre 2003, le REMPEC avait adressé des invitations à soumission à quatorze cabinets d'experts conseil potentiels (**Annexe I**) que le Centre estimait en mesure de fournir les services d'experts conseil nécessaires pour la conduite de l'Activité B du Projet. Le délai de soumission des offres a été fixé au 27 octobre 2003. Les participants à la Réunion ont reçu un jeu de documents comprenant la liste des cabinets potentiels, la lettre d'invitation et les Termes de référence.
6. Le Président a, ensuite, décrit au Comité les procédures et les critères que le REMPEC propose de suivre pour évaluer les soumissions reçues en vue de la

réalisation de l'Activité B et pour la sélection de la meilleure offre. Des copies de ces procédures et critères ont été également mises à la disposition des membres du Comité avant la Réunion.

7. Le Président a informé le Comité qu'à la date limite de réception des soumissions, le REMPEC avait reçu des offres de cinq sociétés de conseils. Il s'agit de SSPA Sweden AB (Suède), Ensaco - *Environmental & Safety Consultancy* (Pays-Bas), ERM - *Environmental Resources Management* (GB), Det Norske Veritas (Norvège) et *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas).
8. Le Président a également indiqué que le REMPEC avait reçu une autre offre émanant de l'*Institute for Recycling and Environmental Protection* (Allemagne) le 29 octobre 2003. Le Président a précisé que cette société n'avait pas été invitée à soumettre. Après examen de l'information fournie par le Président, le Comité a décidé que l'offre de l'*Institute for Recycling and Environmental Protection* (Allemagne) ne saurait être prise en compte.
9. Après avoir constaté que les cinq soumissions étaient insérées dans cinq plis fermés, le Comité a procédé à l'ouverture de chacune d'elles.
10. La première soumission ouverte est celle présentée par SSPA Sweden AB. Le Comité s'est assuré qu'elle contenait bien deux plis distincts comportant l'offre technique et l'offre financière respectivement. Le pli contenant l'offre technique du soumissionnaire SSPA Sweden AB a été ouvert, alors que le pli contenant l'offre financière a été placé à part. Le Comité a, ensuite, déclaré que l'offre de cette société satisfaisait aux conditions administratives générales de l'appel d'offres.
11. La même procédure a été appliquée aux quatre autres offres soumises, respectivement, par Ensaco - *Environmental & Safety Consultancy* (Pays-Bas), ERM - *Environmental Resources Management* (GB), Det Norske Veritas (Norvège) et *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas). Le Comité a constaté que les conditions administratives étaient respectées dans chacune de ces offres. Cependant, le Comité a remarqué que les soumissions des sociétés SSPA Sweden AB et ERM - *Environmental Resources Management* (GB) ne mentionnaient pas que leurs offres resteraient valables 90 jours après la date de clôture de l'appel d'offres. Or, partant de l'hypothèse que cet engagement de 90 jours pouvait figurer dans les offres financières de ces deux sociétés, le Comité a décidé de procéder à l'évaluation des offres techniques de ces deux soumissionnaires étant entendu que, si l'offre de l'une de ces deux sociétés s'avérait être la plus avantageuse, le REMPEC demanderait au soumissionnaire sélectionné de confirmer la validité de son offre pour une durée de 90 jours à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.
12. Le Comité a également relevé qu'aucune offre n'avait clairement indiqué que l'étude, objet de la consultation, serait réalisée conformément aux dispositions régissant les droits de propriété intellectuelle et que les droits d'auteur attachés à l'étude reviendront au REMPEC, l'OMI, le PAM/PNUE et la CE (cf. para. 25 des Termes de référence de la consultation). Il a été cependant décidé que cette question sera prise en charge dans le contrat de service d'expertise que le REMPEC proposera au cabinet-conseil sélectionné.

13. Le Comité a ensuite entamé l'évaluation des offres techniques de chacun des cinq soumissionnaires.
14. A l'aide de la fiche d'évaluation préparée par le REMPEC, les offres techniques ont obtenu les notes suivantes :
- | | |
|---|------|
| <i>Tebodin Consultants and Engineers</i> (Pays-Bas) | 16,3 |
| SSPA Sweden AB (Suède) | 12,6 |
| Det Norske Veritas (Norvège) | 12,5 |
| ERM - <i>Environmental Resources Management</i> (GB) | 11,7 |
| Ensaco - <i>Environmental & Safety Consultancy</i> (Pays-Bas) | 9,1 |
15. Les fiches d'évaluation technique (y compris la note totale attribuée à chaque soumissionnaire) se trouvent à l'**Annexe II.**
16. Le Comité a, ensuite, retenu les trois soumissionnaires ayant obtenu les notes les plus élevées, sur le plan technique, et a entamé l'ouverture de leurs offres financières. Le Comité a également confirmé que les trois soumissionnaires retenus répondaient à toutes les conditions financières de l'appel d'offres. L'évaluation des offres financières a donné les résultats suivants:
- | | |
|---|--------------|
| <i>Tebodin Consultants and Engineers</i> (Pays-Bas) | 45 000 Euros |
| SSPA Sweden AB (Suède) | 52 000 Euros |
| Det Norske Veritas (Norvège) | 53 450 Euros |
17. Après examen détaillé, le Comité a conclu que l'offre financière de *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas) était la plus avantageuse.
18. Compte tenu du fait que l'offre de *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas) avait obtenu la note technique la plus élevée et qu'elle était la plus avantageuse au plan financier, le Comité a alors conclu que l'offre de ce soumissionnaire était la plus avantageuse dans son ensemble.
19. A la lumière des orientations que le Comité lui a fournies, le REMPEC a décidé d'attribuer la mission de consultation (expertise), au titre de l'Activité B du Projet, à la société d'experts-conseil *Tebodin Consultants and Engineers* (Pays-Bas).